



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	66

Date de convocation

3 septembre 2026

Gestion des déchets ménagers - Marché de fourniture de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte sélective et la collecte des Ordures Ménagères résiduelles - 2 lots

N° de la délibération
2026-547

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le neuf septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Soumaya BEN MAIMOUN, Emilie BENICOURT, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Hélène DE MONTGOLFIER, Armelle DESLANDES, Nathalie DUTOUR, MM. Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Jimmy GAILLARD, Michel GAY, Mmes Brigitte GIACOMINO, Cécile GRUAT-LAFORME, MM Pierre GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Patrick LEYNAUD, Alain MESBAH-SAVEL, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLETT, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Mme Aurore SUIFFET, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Patrick LEYNAUD, Amandine ECHASSERIEAU à Pierre GUICHARD, Franck LIOTIER à Bruno FAURE, Franck MENEROUX à Thierry DARD, Georges MEYER à Agnès PORTAL, Olivier VALETTE à Cyril LAURENT.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Christèle DEFRANCE représentée par Brigitte GIACOMINO, Denis DEROUX représenté par Marc SIMONEL, Vincent ROBIN représenté par Lynda MOUISSAT, Xavier TRAVERSE représenté par Nathalie DUTOUR

Etaient excusés : Michel BRUNET, Emmanuel DOCHIER, Damien GOT, Jean-François GUEGUEN, Sébastien NOIRET.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-218 du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Signé
électroniquement
par : Présidente

ArcheAgglo

Date de signature

Date et heure de publication : 14/09/2026 11:43:29

Considérant l'harmonisation des pratiques de collecte des ordures ménagères et la création des ilots de propreté réalisées par ARCHE Agglo sur son territoire,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un suivi du parc de conteneurs, de programmer régulièrement leur renouvellement et de poursuivre la densification de certains emplacements de collecte sélective,

Considérant que l'accord-cadre conclu en juin 2022 relatif à l'acquisition de conteneurs aériens et semi-enterrés, destinés à recevoir des ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables issues des Collectes Sélectives (CS) en apports volontaires est arrivé à échéance en juillet dernier.

Il convient, en conséquence, de lancer une nouvelle consultation sous forme d'accord cadre à bons de commande comprenant :

- la fourniture de conteneurs de collecte des flux
- la livraison du matériel
- le déchargement du matériel
- la formation des agents du service gestion des déchets à la maintenance des conteneurs aériens
- la fourniture de pièces détachées

Les éléments substantiels de la consultation sont les suivants :

- Un marché divisé en deux lots :
 Lot 1 : Conteneurs aériens
 Lot 2 : Conteneurs semi-enterrés.
- Un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec minimum et maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

Lots	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
Lot 1 : conteneurs aériens	25 000 €	150 000 €
Lot 2 : conteneurs semi-enterrés	0 €	150 000 €

- Compte tenu de l'estimation des prestations sur la durée totale de l'accord-cadre, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
- Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans ferme, reconductible tacitement 2 fois 1 année, soit une durée totale de 4 ans.
- Les offres seront appréciées au regard des critères de jugement des offres suivants :
 - o 40 points pour le prix
 - o 60 points pour la valeur technique

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 66 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales de l'accord-cadre à bons de commande.
- **APPROUVE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le futur accord-cadre ainsi que tout avenant nécessaire à son exécution et tous les actes y afférents.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 9 septembre 2026.

La Présidente,